

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de RENNES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 7JUILLET 2025

Le sept juillet deux mille vingt-cinq à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX Patrick – BUAN Jean-Marc – Mmes DE LA VILLEON Laure-
JANVIER Cécile (adjoints) – GLOAGUEN Frédéric (conseiller délégué)- Mme BROUSSIN Emily-
Ms ALIX Jean-Luc – SEVIN Antoine- SIMON Ludovic –

Absente excusée : POLET Valérie

Absents : MOUCHOUX REBILLARD Michel – MAURY Alexandra – LEMEUX Manon –

Procuration : Mme Valérie POLET a donné procuration à Mme Cécile JANVIER

Date de la convocation : 30 juin 2025

DELIB20250701

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose la nomination de Jean-Luc ALIX, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Jean-Luc ALIX, secrétaire de séance.

- ALEC en présence de M LE COQ :

M LE le COQ de l'ALEC est intervenu pour présenter le diagnostic Suivi des consommations des fluides pour l'année 2024

Dans ses missions il propose le suivi de consommation de la chaufferie de l'école publique. Un suivi sur la régulation du chauffage est à réaliser à partir de la remise en route de la chaufferie bois afin d'ajuster les thermostats, le degré de chaleur dans les classes à la rentrée 2025.

DELIB20250702

ATTRIBUTION DU LOCAL COMMERCIAL A MME PLANCHARD Laurie

La commission communale «urbanisme – activité économique » s'est réunie pour étudier les propositions des candidats à la gérance du local commercial situé 4 rue de Montmuran.

Après étude et entretien avec 2 candidats, elle propose de retenir le dossier de Mme PLANCHARD Laurie pour un institut de beauté avec vente de produits cosmétiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Valide la candidature de Mme Planchard Laurie pour l'ouverture d'un institut de beauté avec vente de produits cosmétiques.

Rappelle que le montant du loyer fixé par délibération en date du 2 juin 2025 (DELIB20250604) s'élèvera à 200 € HT la première année et à partir de la suivante 500 € HT

Confie à Maître BIENVENUE Notaire à ROMILLE la rédaction du bail commercial à venir

Donne pouvoir à M le Maire pour signer le bail avec la locataire-gérante.

DELIB20250703

CONTROLE PERIODIQUE JEUX ECOLE ET SKATE-PARK

La société DEKRA a en contrat la vérification périodique des installations sportives sur la commune. Il a été constaté que la structure skate-park n'était pas dans le contrat à ce jour et, les nouveaux jeux dans la cour de l'école devront être ajoutés également au contrat en cours. La société DEKRA propose un avenant de ces deux sites soit un coût HT de 320 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve l'ajout des vérifications périodiques des deux sites à compter du 1^{er} janvier 2026.

DELIB20250704

PROJET GRAFFITI AFEL ESPACE JEUNESSE

L'AFEL, espace jeunesse ont un projet de graffiti sur leur espace jeunesse situé près de la maison de l'enfance et de l'école. Ce projet porté par les jeunes et un artiste local a un coût de 1581.80 € (intervenant extérieur et animateur).

L'AFEL sollicite une subvention pour ce projet qui a déjà bénéficié d'une subvention de la CAF PS JEUNES et de RENNES METROPOLE.

Après délibération, le Conseil Municipal

Décide d'attribuer une subvention de 770 € à l'AFEL pour le projet GRAFFITI de l'espace jeunes.

Demande à être consulté sur l'esquisse de graff projeté.

DELIB20250705

AVIS SUR LE PROJET DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA VILAINE « SAGE- CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R.212-39 relatif à la procédure d'élaboration des SAGE ;

Vu la transmission en date du 28 mars 2025 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine du projet de SAGE arrêté, en vue de la consultation des personnes publiques concernées ;

Vu les documents constitutifs du projet de SAGE Vilaine, à savoir :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- Le règlement ;
- L'évaluation environnementale ;

Considérant l'importance des enjeux liés à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques sur le territoire concerné par le SAGE Vilaine ;

Considérant que le projet de SAGE fixe les orientations et règles de gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine, en cohérence avec le SDAGE Loire-Bretagne ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Émet un **avis favorable (3 abstentions)** sur le projet de SAGE Vilaine tel que présenté,

Souhaite porter à l'attention de la CLE les observations suivantes :

Les élus tiennent à rappeler que cette transition sur les parcelles concernées doit être accompagnée techniquement et que les surcoûts générés par ces nouvelles pratiques doivent être évalués pour être pris en compte.

Autorise le Maire à transmettre le présent avis à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine dans les délais impartis

DELIB20250706

CREATION POSTE REDACTEUR ET MOUVEMENT POSTE AJDOINT ADMINISTRATIF

M. Le Maire rappelle qu'une adjoint administrative principale de 1^{ère} classe a muté vers une autre collectivité. Il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint administratif pour le recrutement de sa remplaçante. De même pour pallier au futur départ en retraite de la secrétaire de mairie il est nécessaire d'ouvrir un poste de REDACTEUR recruté. Soit :

Au 1^{er} septembre 2025 création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Au 6 octobre 2025 : création d'un poste de rédacteur à temps complet

Le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe est supprimé au 1^{er} juillet 2025

Le poste d'attaché sera supprimé au 1^{er} février 2025

Le conseil municipal après délibération

Approuve ces mouvements sur le tableau des effectifs du personnel communal.

Donne pouvoir à M le Maire pour nommer les agents recrutés sur ces postes.

DELIB20250707**VENTE CORDES DE BOIS SUITE A TEMPETE**

Lors de la tempête CIARA des chênes menaçants de tomber sur une maison à proximité ont dû être coupés. Ces coupes de bois ont été transportés chez M Joël CAREMEL pour être débités. Celui-ci propose de les racheter pour sa consommation personnelle.

M le Maire et Patrick PICHOUX, adjoint se sont déplacés pour estimer la quantité et le prix de la corde de bois. L'estimation a été faite soit 3 cordes de bois. Pascal PINAULT Maire, propose le prix de 100 € la corde de bois.

Après en avoir délibération le Conseil Municipal (1 abstention)

Accepte la vente de 3 cordes de bois au prix de 100 € la corde à M Joël CAREMEL, 39 rue de Montmuran la CHAPELLE CHAUSSEE

Donne pouvoir à M le Maire pour facturer ce bois à l'intéressé.

DELIB20250708**TRAVAUX COMMERCE LOGEMENT – AVENANT N°1 LOT 9 VENTILATION – PLOMBERIE**

Patrick PICHOUX Adjoint présente l'avenant en moins et plus-value du lot 9 ventilation-plomberie de l'entreprise LEBRETON-VASSELOT pour un montant HT de +141.82 €.

Des modifications d'agencement du local commerce et du logement en plomberie sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le devis présenté pour le lot 9 VENTILATION -PLOMBERIE pour un montant HT de 141.82 €.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer l'avenant présenté.

DELIB20250709**PROJET CREATION SALLE ASSOCIATIVE ET VESTIAIRES – SUBVENTION LEADER**

M le Maire rappelle le projet de création d'une salle associative et mise en accessibilité des vestiaires de la salle de sports « Michelle Sévin ».

Le coût des travaux s'élève à 720 968 € HT comprenant les travaux de la salle associative, mise en accessibilité des vestiaires et les maîtrise d'œuvre et accessoires nécessaires au marché.

Le permis de construire est en cours d'instruction, la collectivité est soutenue par les partenaires institutionnelles : l'Etat au titre de la DETR, le Département d'Ille et Vilaine au titre du Contrat de Solidarité Territorial et Rennes Métropole au titre du Fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement local, à hauteur de 460 000 €. M. le Maire souhaite solliciter la Région Bretagne au titre du programme FEADER-LEADER 2023-2027.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, après délibération :

Approuve le projet de création de la salle associative et vestiaires à la salle des sports pour un montant de 720 968 € HT.

Sollicite une subvention au titre du programme FEADER LEADER 2023-2027 gal du pays de Rennes.

Donne pouvoir à M le Maire pour déposer un dossier auprès de la Région Bretagne, Pays de Rennes.

DELIB20250710

TRAVAUX COMMERCE LOGEMENT avenant 5 LOT 01 CURAGE GROS ŒUVRE

M le Maire présente l'avenant N°5 au lot gros-œuvre des travaux de commerce-logement d'un montant de 504 € HT pour le complément d'enrobé dans la venelle près du commerce.

Après délibération le Conseil Municipal

- Accepte l'avenant N° 5 du lot 01 Gros-œuvre d'un montant de 504 € HT.
- Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Sentiers métropolitains

Le maire, Pascal PINAULT a présenté au Conseil Municipal les propositions de parcours des sentiers métropolitains envisagés sur le territoire communautaire.

Les élus après examen du projet, préféreraient un tracé reliant directement les communes de Langan et de la Chapelle Chaussée.

- Les linéaires en pure voirie y sont moins longs que celui présenté ;
- Le tracé proposé par les élus de la Chapelle Chaussée est totalement en maîtrise communale (chemins de terre) et métropolitains pour les sections de voirie
- Il a fait l'objet d'une étude par le biais de la démarche citoyenne "nos lieux communs" avec une mise en valeur programmée de la partie proche du bourg de Langan qui est formée d'un chemin de terre situé sur la Chapelle et Langan. La partie en voirie va être sécurisée par une signalétique par les services de RM.
- La découverte et la mise en valeur du patrimoine de la Chapelle Chaussée (village à forte identité patrimoniale du bas-bourg, château inscrit, chemin des miquelots...) nous semble bien plus judicieuse.

Le tracé proposé nécessite

- De longs linéaires routiers peu sécurisés, (pas plus que ceux proposés par la commune de la Chapelle Chaussée et ce, sans tenir compte des menus travaux de sécurisation prévus par RM suite à l'action "nos lieux communs")

- Une traversée de départementale délicate
- Beaucoup des segments proposés ne sont pas de propriété communale, cela nécessite un travail de conventionnement à minima.
- Certains sont inaccessibles sauf à y faire des travaux.

- Point du Contrat Territorial Global SIPE

un 1^{er} bilan du Contrat Territorial Global présenté en réunion du SIPE est présenté au conseil Municipal. Celui-ci porte entre autres sur la politique jeunesse du tout petit aux adolescents avec accompagnement des familles au centre social.

Afel

Frédéric GLOAGUEN, conseiller délégué, membre de droit à l'AFEL annonce le départ de la directrice Marion AUBERT au 1^{er} septembre prochain. Le recrutement au poste vacant est en cours.

Point sur ZAC DU CHEMIN NEUF :

Bilan CRACL 2024, il sera présenté en conseil municipal en septembre prochain. Il a été constaté des frais financiers importants relevés dans le CRACL

Les ventes repartent actuellement, ce qui relance les constructions dans la ZAC du chemin Neuf.

M Le Maire propose d'étudier le rachat de la maison située 34 rue de Montmuran par la municipalité. Il souhaite attendre la fin de la construction du complexe locatif d'Archipel Habitat avant de se prononcer sur cet achat.

DECLIC point sur l'association

Le bilan financier présenté à l'A.G. de l'association est présenté par Patrick PICHOUX, adjoint. L'activité de l'association présente moins d'heures réalisées en 2024. Le fonds de roulement actuellement est de 350 000 € sur 4 mois. Finances à surveiller.

Le Maire,

Pascal PINAULT

le secrétaire de séance,

Jean-Luc ALIX